

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Convocation du : 07 Décembre 2021

Présents : Virginie BONNAT, Vindyana DESIGAUD, Martine PETIT, Angélique TOMAS
Gwenaël ALVES, Georges CHENE, Jean-Michel CORMORECHE, Laurent DELUNEL, Jérôme DESCOMBES, Denis DURAND, Patrice FLAMAND, Gilles PENEL.

Absente excusée : Aline TAMAIN (pouvoir à Vindyana DESIGAUD) Jean-Luc COURTIAL (pouvoir à Jérôme DESCOMBES)

Secrétaire de séance : Jérôme DESCOMBES

ORDRE DU JOUR :

I. Délibérations

1. Finances : DM n°1 sur budget Commerces et services 2021
2. Finances : DM n°2 sur budget Commerces et services 2021
3. Finances : DM n°3 sur budget principal 2021
4. Finances : DM n°4 sur budget principal 2021
5. Bâtiment - Finances : Proposition d'achat d'un local dans la zone artisanale
6. Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs
7. Intercommunalité : Approbation du rapport de la CLECT

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

III. INFORMATIONS & DIVERS

Le compte rendu du 16 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité des 14 voix.

I. DÉLIBÉRATIONS

1. Finances : DM n°1 sur budget Commerces et services 2021

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Afin de prévisionner le règlement des factures affiliées aux opérations 10002 « Pépinière entreprise » et 10004 « Hangar, Rue Verchères » d'un montant respectif de 8 632.54 € (devis peinture Bortolini à 3 343.56€ et plomberie Longin à 5 288.98€) et de 39 969.60 € (devis charpente Woodybee), il convient de mettre des crédits au compte 2132, des opérations 10002 et 10004, en réduisant ceux de l'opération 10011 « Gîte Plassard ».

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC

(pv VB)

JLC

LD

JD

DD

PF

GP

Ceci afin de pouvoir passer les différentes écritures nécessaires :

RECETTES EN EUROS TTC		
Opération / Compte	Libellé	Montant
<u>Section d'investissement</u>		
2128 op 10011	Autres agencements et aménagements terrains Gîte Plassard	- 103 000
2132 op 10002	Immeubles de rapport Pépinière entreprise	+ 13 000
2132 op 10004	Immeubles de rapport Hangar Rue Verchères	+ 40 000
2132 op 10008	Immeubles de rapport Atelier N°1	+ 27 500
2132 op 10009	Immeubles de rapport Atelier N°2	+ 22 500
	Total	0

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **Approuve les mouvements ci-dessus, sur le budget Commerces et services 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures nécessaires sur le Budget Commerces et services 2021 et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.**

2. Finances : DM n°2 sur budget Commerces et services 2021

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Afin de régler les amortissement 2021 (1 331.60€) et les régularisations des années 2020, 2019 et 2018 (2 403.60€) montant total de 3 735.20 € (budgétisé à 795.60€), il convient de mettre des crédits au compte 6811/042 et 28031/040, afin de pouvoir passer les différentes écritures nécessaires :

RECETTES EN EUROS TTC		
Opération / Compte	Libellé	Montant
<u>Section de fonctionnement</u>		
6541	Créances admises en non-valeur	- 2 940
6811	Dotations aux amortissements	+ 2 940
<u>Section d'investissement</u>		
165	Dépôts at cautionnements reçus	- 2 940
28031	Amortissements des frais d'étude	+ 2 940

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC
(pv VB)

JLC LD JD DD PF GP

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- Approuve les mouvements ci-dessus, sur le budget Commerces et services 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections ;
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures nécessaires sur le Budget Commerces et services 2021 et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

3. Finances : DM n°3 sur budget principal 2021

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Afin d'intégrer les résultats du budget Lotissement des 2 maisons, dissout en juillet 2020, d'un montant de 1 244.20 €, il convient de mettre des crédits aux comptes 002 et 022, afin d'équilibrer le budget principal et de pouvoir passer les différentes écritures nécessaires :

RECETTES EN EUROS TTC		
Opération / Compte	Libellé	Montant
<u>Section fonctionnement</u>		
002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 1 244.20
022	Dépenses imprévues	+ 1 244.20
	Total	

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- Approuve les mouvements ci-dessus, sur le budget Principal 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections ;
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures nécessaires sur le Budget Principal 2021 et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

4. Finances : DM n°4 sur budget principal 2021

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Afin de prévisionner le règlement des factures affiliées à l'opération 180 « Appartements Mairie » d'un montant de 5 812.83 € (devis menuiseries Ain Rhône fermetures à 5 559.68€ et plomberie RPN à 253.15€), il convient de mettre des crédits au compte 2132, opération 180, en réduisant ceux de l'opération 179 « Eglise ».

Afin de régler les factures restantes affiliées au chapitre 011 « charges à caractères générales » sur le budget 2021, d'un montant à ce jour de 13 709.75€, il convient de mettre des crédits au compte 60613/011, en réduisant ceux du compte 6411/012 « rémunération du personnel titulaire ».

Ceci afin de pouvoir passer les différentes écritures nécessaires :

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC
(pv VB)

JLC LD JD DD PF GP

RECETTES EN EUROS TTC		
Opération / Compte	Libellé	Montant
<u>Section Investissement</u>		
2111 op 179	Terrains nus opération Eglise (DI)	- 750
2132 op 180	Immeubles de rapport opération Appartements mairie (DI)	+ 750
<u>Section Fonctionnement</u>		
6411/012	Rémunération personnel titulaire	- 15 000
60613/011	Chauffage urbain	+ 15 000
	Total	0

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- Approuve les mouvements ci-dessus, sur le budget Principal 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections ;
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures nécessaires sur le Budget Principal 2021 et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

5. Bâtiment - Finances : Proposition d'achat d'un local dans la zone artisanale

Monsieur le Maire rappelle que le local technique actuel est vétuste et qu'un projet d'achat ou de réhabilitation doit être étudié. Il informe qu'un local est en vente dans la zone artisanale et qu'une visite a été effectuée avec les adjoints et des élus. Une proposition d'achat à 250 000 € pourrait être envisagée (frais d'agence inclus). Les frais de notaire, en supplément, sont estimés à environ 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve la proposition d'achat du local situé en zone artisanale, au prix maximum de 270 000 €, frais d'agence inclus, frais notariés estimés en sus à 20 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'achat et à réaliser les démarches nécessaires se référant à cet achat, notamment auprès des établissements bancaires pour l'obtention d'un prêt.
- Inscrit l'opération au budget 2022.

6. Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de recruter un deuxième agent recenseur, impérativement avant le 31 décembre. La première journée de formation débutant le 07 janvier 2022.

Il informe que les agents recenseurs seront recrutés du 07 janvier au 19 février 2022 et que la délibération du 07 juillet 2020 doit être complétée en approuvant le mode de rémunération.

Une rémunération sur une base forfaitaire est proposée, en sachant qu'un premier agent aura environ 238 logements à charge (district 2) et le deuxième environ 189 (district 3)

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC

(pv VB)

JLC

LD

JD

DD

PF

GP

circulation de ces données (règlement général sur la protection des données),

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu la délibération du 07 juillet 2020, créant deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, pour effectuer le recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

➤ **Approuve la proposition d'une base forfaitaire de :**

- **(238*4) 952 € Brut pour l'agent ayant en charge le district 2**

- **(189*4) 756 € Brut pour l'agent ayant en charge le district 3**

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés portant recrutement des agents recenseurs

7. Intercommunalité : Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 2 décembre 2021 et a établi un rapport portant sur la part des attributions de compensation liée au service commun enfance-jeunesse.

La CLECT propose une révision libre des attributions de compensation en lien avec le fonctionnement du service commun dans le prolongement du transfert de la compétence enfance-jeunesse aux communes au 1er janvier 2019.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT en fonction des modifications liées au service commun reprises dans le tableau ci-après :

COMMUNES	Montant des charges transférées après le CLECT du 12/09/2018		Montant des charges transférées après le CLECT du 02/12/2021		
	INTERVENTIONS MUSIQUE ET SPORT	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	INTERVENTIONS MUSIQUE ET SPORT	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Total
ABERGEMENT CLEMENCIAT	5 796 €	0 €	6 174,00 €	0 €	6 174,00 €
BANEINS	4 511 €	0 €	6 930,00 €	0 €	6 930,00 €
BIRIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
BOULIGNEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €

VB

VD

MP

ATA

ATO

GA

GC

JMC

(pv VB)

JLC

LD

JD

DD

PF

GP

CHALAMONT	18 395 €	50 581 €	7 828,00 €	50 581 €	58 409,00 €
CHANEINS	6 657 €	0 €	8 820,00 €	0 €	8 820,00 €
LA CHAPELLE DU CHATELARD	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
CHATENAY	2 553 €	0 €	3 383 €	0 €	3 382,64 €
CHATILLON LA PALUD	11 968 €	0 €	6 360,00 €	0 €	6 360,00 €
CHATILLON SUR CHALARONE	37 133 €	0 €	29 358,00 €	0 €	29 358,00 €
CONDEISSIAT	6 272 €	0 €	5 418,00 €	0 €	5 418,00 €
CRANS	2 041 €	0 €	851,00 €	0 €	851,00 €
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	3 242 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
LAPEYROUSE	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
MARLIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
MIONNAY	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
MONTHIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
NEUVILLE LES DAMES	11 335 €	0 €	8 442,00 €	0 €	8 442,00 €
LE PLANTAY	4 135 €	0 €	3 050,50 €	0 €	3 050,50 €
RELEVANT	3 506 €	0 €	3 024,00 €	0 €	3 024,00 €
ROMANS	4 511 €	0 €	3 402,00 €	0 €	3 402,00 €
SAINT ANDRE DE CORCY	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	2 887 €	0 €	3 150,00 €	0 €	3 150,00 €
SAINT GEORGES SUR RENON	1 693 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT GERMAIN SUR RENON	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT MARCEL	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT NIZIER LE DESERT	6 970 €	0 €	1 800,50 €	0 €	1 800,50 €
SAINTE OLIVE	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT PAUL DE VARAX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	13 934 €	0 €	10 710,00 €	0 €	10 710,00 €
SANDRANS	3 929 €	0 €	3 150,00 €	0 €	3 150,00 €
SULIGNAT	4 292 €	0 €	4 410,00 €	0 €	4 410,00 €
VALEINS	982 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
VERSAILLEUX	3 233 €	0 €	2 924,00 €	0 €	2 924,00 €
VILLARS LES DOMBES	0	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
VILLETTE SUR AIN	5 564 €	0 €	4 067,00 €	0 €	4 067,00 €
	165 539 €	50 581 €	123 252 €	50 581 €	173 833 €

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC

(pv VB)

JLC LD JD DD PF GP

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **Prend acte**
- **Approuve le rapport de la CLECT réunie de 02 décembre 2021**

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

Ecole : Dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, Monsieur le Maire préconise l'achat de capteurs de CO2. Ceci permettant d'aider à déterminer les actions à mettre en place en matière d'aération des locaux. La Région contribuant au financement de ces capteurs.

Garderie périscolaire : Les règlements sur le site internet Payfip sont désormais possibles. Voir avec la commission affaires scolaires et périscolaires pour la mise en place des règlements directement sur le site de la garderie

Instances : Mise en place du calendrier des conseils municipaux 2022 : 11 Janvier, 8 Février, 8 et 29 Mars, 12 Avril, 17 Mai, 28 Juin, 26 Juillet, 6 Septembre, 11 Octobre, 15 Novembre et 13 Décembre.

III. COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires (MP et PF) :

UN TABLEAU POUR LES DEVIS A PREVOIR EST A VENIR CONSULTER DANS LA SALLE DES CONSEILLERS.

ECOLE : Les tablettes ont été commandées ainsi que les lunettes des toilettes. Les dortoirs seront à nettoyer après les travaux de peinture et le ménage est à prévoir le lundi 03/01 au soir en raison de l'absence de l'agent. Le remplacement de l'ATSEM partant à la retraite le 31/08/2022 est à étudier.

Commission Affaires Sociales : Néant

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports (PF) :

SALLE DES FETES: En raison du renforcement du protocole sanitaire, la cantine va se délocaliser dans la salle des fêtes. Les locations ne sont plus possibles jusqu'à nouvel ordre.

Commission Information Communale (PF) :

VOEUX : Cérémonie du Dimanche 16 Janvier 2022 annulée, en raison des nouvelles mesures sanitaires.

Commission Bâtiments - Patrimoine (JD et PF):

PROJETS 2022 : Une consultation est à mettre en place pour organiser un plan d'occupation des bâtiments communaux. Présentation d'un projet global estimatoire :

- Cœur de village
- Implantation d'un lotissement à l'entrée est de la commune (17 maisons locatives sociales et 14 lots libres constructeurs). Proposition du lotisseur Athelya à 1 450 000€
- Stationnement devant la boulangerie
- Local technique (vente du bâtiment existant et achat dans la zone artisanale)
- Construction d'une nouvelle salle des fêtes
- Délocalisation de la garderie périscolaire
- Aménagement d'un restaurant scolaire dans la salle des fêtes
- Aménagement de vestiaires pour le foot dans la garderie périscolaire
- Parc des régions

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC
(pv VB)

JLC LD JD DD PF GP

Commission Développement Economique-Commerce (VD) Réunion le mercredi 5 Janvier 2022

Commission Finances-Fiscalité-Personnel (PF et GP) :

PERSONNEL : Les entretiens professionnels sont en cours.

FINANCES : Une réunion est à prévoir pour la préparation des budgets.

Commission Intercommunalité (PF) : Signature de la rétrocession des terrains de la ZA Actiparc. Une demande de rendez-vous auprès de la présidente de CC Dombes va être faites.

Commission Urbanisme & Environnement (PF)

PARC DES REGIONS : Réception du devis de la société Soupe pour un montant de 1500 € TTC.

PROJET REHABILITATION BEYBLEU : Présentation d'un nouveau projet avec 9 logements à réhabiliter et 1 terrain constructible. Avis favorable du Conseil Municipal, mais note qu'il est dommage que ce projet se réalise dans ce hameau.

Commission Voirie - Assainissement - Energie - Eau (DD et PF) : Les travaux du réseau d'eau au « Narmand » ont débuté. Le poteau d'incendie sera déplacé. La DDT convoque Monsieur le Maire suite au remblai des terres près de la STEP.

IV - INFORMATIONS & DIVERS

Intercommunalité (VB et PF): Une inégalité au niveau du ramassage des déchets a été constaté entre les communes. Monsieur le Maire informe qu'une harmonisation est en cours suite à la fusion des communautés de communes et du passage à la redevance incitative.

Crèches du monde (VD) : En raison de l'influence record lors du premier week-end, une aide est demandée afin de scanner les passes sanitaires.

La séance est levée à 00h30.

VB VD MP ATA ATO GA GC JMC
(pv VB)

JLC LD JD DD PF GP